



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/634
7 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 19 JUILLET 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA BOLIVIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que la Bolivie et le Soudan ne disposent pas de représentations diplomatiques ou consulaires sur leurs territoires respectifs.

Par ailleurs, les autorités boliviennes compétentes ont pris les mesures qui s'imposent en application des dispositions du paragraphe 3 de ladite résolution.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Edgar CAMACHO-OMISTE
